

Formation des demandeurs d'emploi

Les droits à la formation

Lien utile : [Formation des demandeurs d'emploi - Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion \(travail-emploi.gouv.fr\)](https://travail-emploi.gouv.fr)

Les droits à la formation acquis pendant l'activité sont attachés à la personne active. De ce fait, leur portabilité est assurée, y compris lorsque la personne change de statut, passant du statut de salarié à celui de personne en recherche d'emploi, qu'elle soit inscrite ou non à Pôle emploi. Ainsi, toutes les personnes en recherche d'emploi disposent d'un compte personnel de formation (CPF) et conservent le montant en euros qu'elles ont capitalisé (pour plus d'information sur le CPF, consulter le site [Le Compte personnel de formation ou CPF : tout comprendre \(travail-emploi.gouv.fr\)](https://travail-emploi.gouv.fr)).

Un seul site officiel : [Accueil du site Mon Compte Formation, CPF | Mon compte formation](https://travail-emploi.gouv.fr)

Sur ce site, vous trouverez toutes les informations pour créer un compte CPF, rechercher une formation et suivre un dossier de demande de formation.

Ce site permet également de récupérer les heures de DIF accumulées jusqu'à la réforme de 2015 (en principe, ces heures sont indiquées sur la feuille de paie de décembre 2014).

Toutes les informations sur la rémunération pendant la période de formation sont à retrouver sur le site [Rémunération des demandeurs d'emploi pendant la formation \(travail-emploi.gouv.fr\)](https://travail-emploi.gouv.fr).

Où rechercher une formation ?

Formations région Île-de-France : [Accueil | defi-metiers.fr](https://defi-metiers.fr)

Ce site permet d'appliquer différents filtres de recherche et en particulier de trouver des formations conventionnées (sur financement public).

Pôle emploi permet également de rechercher des formations via son site [La Bonne Formation | Trouvez votre formation professionnelle près de chez vous \(pole-emploi.fr\)](https://pole-emploi.fr). Ce site permet également de connaître les modalités de financement et la possibilité de tester un métier en immersion.

Les financements possibles pour les formations

Les principaux financeurs sont :

- Pôle emploi ;
- Les conseils régionaux ;
- Les conseils départementaux.

Les modes de financement sont à étudier avec le conseiller Pôle emploi.